

[Le SNDP, MLP et France Messagerie s'associent pour la distribution de la presse](#)

mer 09/07/2025 - 09:17



Le Syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) et les deux sociétés agréées de distribution de presse – MLP et France Messagerie – s’allient pour la création d’une « Société Informatique Partagée pour la Presse » (SIPP).

Née d’une volonté de mutualisation des investissements dans une logique d’efficience économique et pour faire face à l’obsolescence du système P2000, le SNDP, MLP et France Messagerie créent la Société d’Informatique Partagée pour la Presse (SIPP) dans le but d’assurer la maîtrise d’ouvrage et le développement du système d’information du réseau de distribution de la presse nationale.

A ce titre, la SIPP héberge RéseauPresse, le système d’information dédié à la distribution de la presse nationale et opéré par les dépositaires de presse. Solution choisie par MLP depuis 2020 pour assurer la gestion de ses titres, le déploiement de RéseauPresse pour la gestion des titres France Messagerie est prévu pour s’achever à la fin de l’année 2025. RéseauPresse garantit un

suivi sécurisé et structuré aux données clés de la distribution : fournitures, invendus, facturation... à l'échelle de chaque point de vente.

Ce système d'information couvre l'ensemble des fonctionnalités essentielles pour la distribution des titres de presse selon le cahier des charges des dépositaires conformément aux obligations des sociétés agréées de distribution de la presse (SADP) fixées par le décret n° 2021-440 du 13 avril 2021 ; la gestion des informations nécessaires à la facturation et au recouvrement dans les points de vente ; la centralisation et la restitution des données de vente aux sociétés agréées de distribution de la presse (SADP) ; l'opérabilité avec Presse Connect, qui gère le référentiel du réseau des points de vente.

Une gouvernance partagée

A travers cette nouvelle structure ouverte à toutes les SADP actuelles et futures, les actionnaires de la SIPP affirment leur engagement pour une neutralité du traitement des informations dans un objectif d'efficacité opérationnelle, et l'indépendance du système d'information.

La création de la SIPP concrétise les efforts engagés depuis 2020 pour harmoniser les outils sectoriels et garantir une meilleure interopérabilité entre les acteurs de la filière presse que sont les SADP et les diffuseurs.

La SIPP devient ainsi une infrastructure essentielle pour répondre aux enjeux concurrentiels, économiques et réglementaires auxquels fait face la distribution de la presse.